

Bonnieux, le 6 décembre 2019

Chers Adhérents,

Je vous informe que l'Assemblée Générale annuelle de notre association Terre Luberon aura lieu

Lundi 30 décembre 2019 à 18 heures

Au Bokal
Stade de football
84480 BONNIEUX

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral du Conseil d'Administration
2. Rapport financier du trésorier
3. Quitus aux administrateurs
4. Désignation des membres du Conseil d'Administration
5. Point sur la lettre à la sous-préfète
6. Questions diverses

Cette assemblée sera suivie du traditionnel verre de l'amitié au cours duquel vous pourrez déguster (avec modération) quelques échantillons de nos producteurs de l'appellation Luberon.

J'espère vivement que vous pourrez venir nombreux à cette assemblée et à la dégustation qui s'en suivra.

Par ailleurs, il convient cette année de procéder à l'élection des membres du Conseil d'Administration. Selon l'article 9 de nos statuts :

« L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 9 à 24 membres, élus pour trois années par l'assemblée générale parmi les membres de l'association remplissant les conditions suivantes :

- *les administrateurs doivent être des personnes physiques, les personnes morales doivent donc désigner un représentant,*
- *les communes doivent également désigner un représentant,*
- *les administrateurs doivent être majeurs, ne pas être privés de leurs droits civiques, ne pas être placés sous sauvegarde de justice ou mis en curatelle.*

Les membres sortant sont rééligibles. »

J'invite donc nos membres qui souhaiteraient faire acte de candidature à m'adresser un courrier au plus tard le vendredi 20 décembre prochain.

Si vous ne pouvez pas participer personnellement à cette Assemblée Générale, vous pouvez vous y faire représenter en donnant pouvoir.

A cette fin, vous trouverez ci-après une formule de pouvoir qu'il conviendra, après l'avoir dûment complétée et signée, de retourner à notre trésorier par courrier à l'adresse figurant sur le formulaire, en même temps que le règlement de votre cotisation.



Vous pouvez confier ce pouvoir à un membre de notre association participant à l'assemblée, étant précisé que selon nos statuts, seuls les membres de Terre Luberon peuvent recevoir un pouvoir pour représenter un autre membre.

La présente convocation est aussi l'occasion d'appeler le paiement de la cotisation annuelle 2019 qui demeure fixée à 20 euros et que vous pourrez régler en retournant le papillon ci-dessous.

Je rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée.

Les cotisations permettent notamment de financer le site internet de notre association dont je vous recommande la visite à l'adresse www.terre-luberon.org.

N'hésitez pas à le faire connaître à toutes celles et ceux qui voudraient nous rejoindre.

J'espère vivement vous retrouver lors de notre assemblée pour faire entendre la voix du Luberon et ... savourer ses délicieux breuvages.

Je vous prie de croire, chers adhérents, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs

Silvestre Tandreau de Marsac
Président de Terre Luberon

PJ : bulletin de règlement et formule de pouvoir

BULLETIN DE REGLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE POUR 2019

NOM :

Prénom :

Adresse mail :

Adresse postale :

Téléphone :

Je joins à la présente un chèque de 20 euros libellé à l'ordre de Terre Luberon représentant le montant de la cotisation de l'année 2019

Bulletin de règlement à retourner à Monsieur Jacky Bonnefoy, Glorivette, 84750 Saint Martin de Castillon

Je serai présent lors de l'assemblée générale : Oui Non *(rayer la mention inutile)*

Je donne pouvoir selon formule de pouvoir jointe :



POUVOIR ASSEMBLEE GENERALE

Je soussigné(e) ¹ :

Adresse :

Donne pouvoir, par la présente à :

Adresse :

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale de TERRE LUBERON qui aura lieu le :

Lundi 30 décembre 2019 à 18 heures

Au Bokal
Stade de football
84480 BONNIEUX

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant proposé par le conseil d'administration :

1. Rapport moral du Conseil d'Administration
2. Rapport financier du trésorier
3. Quitus aux administrateurs
4. Désignation des membres du Conseil d'Administration
7. Point sur la lettre à la sous-préfète
5. Questions diverses

En conséquence, assister à cette Assemblée, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour, accepter toutes fonctions, émarger toute feuille de présence, signer tous procès-verbaux et autres pièces et généralement faire le nécessaire.

Fait à, le

Signature du Mandant

Précédée par la mention « Bon pour pouvoir »

¹ Nom, Prénom usuel

Pouvoir à retourner par mail à l'adresse contact@terre-luberon.org ou par courrier avec le chèque de cotisation à Jacky Bonnefoy, Glorivette, 84750 Saint Martin de Castillon